

<b>CONVOCAATION</b>	<b>02/12/2022</b>
<b>PUBLICATION sur le site internet de la commune</b>	<b>16/12/2022</b>
<b>EN EXERCICE</b>	<b>15</b>
<b>PRESENTS</b>	<b>9</b>
<b>VOTANTS</b>	<b>13</b>

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2022**

Le conseil municipal de Regnéville-sur-mer s'est réuni le 8 décembre 2022 à 18 heures dans la salle des mariages sous la présidence de Monsieur SALVI Martial, Maire.

### **L'ordre du jour est le suivant :**

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 novembre 2022.
2. Consignes de tri des déchets à compter du 01/01/2023 : présentation par Mme Corinne CLEMENT, déléguée communautaire de Coutances Mer et Bocage.
3. Révision abonnement et prix de l'assainissement collectif pour l'année 2023.
4. Contrat de prestation de conciergerie : avenant de prorogation n°3.
5. Révision du tarif de location de la conciergerie et des salles nord et ouest du château.
6. Budget communal : décision modificative n°2.
7. Divers.

### **Etaient présents :**

Mme NAVARRE Josiane, MM BIJAULT Philippe, HARDY Sylvain, MARGUERIE Thierry, COSTANTIN Fanch, Mme COULON Francine, M. SMEWING Michael, Mme REMY Armande, M. MALHERBE Bernard.

### **Absents excusés :**

M. MOUSSAFIR Gilles pouvoir à M. SALVI Martial

M. CAPDEVILLE Fabien pouvoir à M. BIJAULT Philippe

Mme AOUATE Esther pouvoir à Mme REMY Armande

Mme COULON Francine pouvoir à M. COSTANTIN Fanch (**départ de Mme COULON après le point n°2**)

**Absents non excusés :** Mme BOCK Maïa, Mme ROUSSEL Lydie

M. le Maire ouvre la séance à 18 heures et procède à l'appel nominatif de chaque conseiller.

En l'absence de M. CAPDEVILLE, M. BIJAULT est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire demande ensuite la désignation de deux scrutateurs : Mme REMY et M. SMEWING se proposent, ce qui est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

### **1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2022**

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à émettre.

Le conseil municipal, **par 13 voix pour**, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 8 novembre 2022.

## **2 – CONSIGNES DE TRI DES DECHETS A COMPTER DU 01/01/2023 : PRESENTATION PAR MME CORINNE CLEMENT, DELEGUEE COMMUNAUTAIRE DE COUTANCES MER ET BOCAGE**

M. le Maire informe que Mme Corinne CLEMENT, déléguée communautaire de Coutances Mer et Bocage en charge de la sensibilisation et de la prévention déchets, va nous présenter les nouvelles consignes.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, Coutances Mer et Bocage, compétente pour la gestion des déchets, se conforme aux obligations nationales :

**Tous les emballages et les papiers se trient et vont dans la colonne jaune du tri sélectif. Les pots et emballages doivent être vidés mais inutile de les laver. Il faut les déposer en vrac et non imbriqués** afin de permettre le recyclage. Ce nouveau geste devrait représenter environ 30 % d'ordures ménagères en moins. **Plus nous trions, moins nous enfouissons. Mieux nous trions, plus nous recyclerons.**

Rappel de ce qui doit être mis dans un sac d'ordures ménagères : déchets biodégradables si pas de composteur, os, coquillages et crustacés, produits d'hygiène (coton démaquillant, coton tiges, mouchoirs papier ...), couches, protections, vaisselle cassée.

Le guide du tri CITEO est téléchargeable et permet de répondre à toutes les questions sur le sujet.

Pour rappel, la loi NOTRE de 2015 a attribué aux régions et aux communautés de communes la compétence déchets. Le plan régional de réduction des déchets fixe un objectif de réduction des déchets et privilégie l'économie circulaire (limiter la consommation et le gaspillage des ressources et, par conséquent, la production des déchets).

La communauté de communes, Coutances Mer et Bocage, va élaborer un plan local de prévention des déchets ménagers dès 2023. Voici les principales obligations qui émanent de deux lois, la loi de transition écologique, renforcée par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire :

- Extension des consignes de tri au **01/01/2023**
- Tri à la source des biodéchets **obligatoire au 01/01/2024** (composteurs individuels ou collectifs)
- Lutte contre le gaspillage
- Promotion d'une économie circulaire

### Les 5 axes du plan national de prévention des déchets (2021-2026)

- Prioriser la prévention des déchets
- Allonger la durée d'usage en favorisant l'entretien et la réparation (indice de réparabilité sur l'électroménager) conformément à la loi Agec
- Développer le réemploi et la réutilisation des objets (association Tritout, entre autres)
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Engager les acteurs publics dans une démarche de prévention

### Les enjeux et objectifs pour notre territoire

- Réduire de 30 % les quantités de déchets d'ici 2030 avec les nouvelles consignes de tri. La TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) n'arrête pas d'augmenter.
- Préserver les centres d'enfouissement (St Fromond ou Cuves) jusqu'à 2030
- Maîtriser le coût de collecte, de transport et de traitement des déchets. La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) est passée de 17€ la tonne enfouie à 52 € l'année prochaine, estimée à 65 € en 2025. Cette taxe vise à inciter à valoriser les déchets plutôt que les enfouir.
- Sensibilisation à la prévention auprès du grand public

Notre communauté de communes dispose de 5 déchetteries sur son territoire : Gratot, Gavray, Ouville, Hyenville et en 2023, St Sauveur-Villages.

La collecte sur notre commune se fait en porte à porte et les déchets sont enfouis à Cuves dans le sud Manche.

Le tri sélectif est collecté par la SPHERE et est envoyé au centre de tri de Villedieu qui est adapté aux nouvelles consignes de tri.

Le plan local de prévention des déchets ménagers, qui sera élaboré par la CMB dès 2023, sera force de proposition sur la manière de réduire les déchets et de favoriser le recyclage. Ce qui pose le plus de souci à traiter, ce sont les encombrants, les gravats et les déchets verts. Pour l'instant, les déchets verts sont broyés et épandus dans les champs. La déchetterie de Gratot pourrait être agrandie dans l'avenir, il pourrait y avoir ultérieurement une possibilité de recyclage et de valorisation des biodéchets.

Mme CLEMENT informe que la CMB lance une nouvelle campagne de composteurs, 500 sont actuellement en commande. De plus, la CMB se rapprochera des communes pour lancer une réflexion sur les composteurs collectifs.

M. BIJAULT souligne que 500 composteurs sur l'ensemble de la CMB, c'est nettement insuffisant.

Mme CLEMENT acquiesce.

M. le Maire ajoute que la commune dispose d'un lieu de collecte des déchets verts et propose chaque année un broyat à la population.

M. HARDY ne comprend pas la distinction que fait la DDTM avec les déchets verts qui sont moins polluants que des tas de matières organiques issues d'exploitations agricoles, beaucoup plus riches en nitrates ou phosphates, et qui séjournent trop longtemps sur les parcelles avant d'être enfouies.

M. COSTANTIN souligne qu'il convient de changer les habitudes pour lutter contre le gaspillage, par exemple dans les cantines scolaires. Il faut penser aux générations futures.

Mme CLEMENT confirme qu'une entreprise de lavage et de recyclage de bouteilles va se créer dans le secteur. Le retour d'une consigne favoriserait une économie circulaire et permettrait de réduire le tri sélectif. Elle ajoute que, dorénavant, 2 jours par semaine, Tritout sera présent à la déchetterie de Gratot pour sensibiliser et favoriser la ré-utilisation des déchets.

#### Production et coût des déchets ménagers par habitant

Verre : 48 kg par an, soit un coût de 1,56 € par habitant

Emballages papier : 48 kg par an, soit un coût de 15,57 € par habitant

Dans la Manche, c'est 88,8 kg d'emballages triés par an, ce qui n'est pas mal du tout.

Ordures ménagères : 165 kg par an, soit un coût de 37,10 € par habitant (au niveau national, 200 kg/an)

#### Communication sur le sujet

Former, informer les agents des collectivités

Dossier dans le magazine communautaire d'octobre

Organisation d'un point presse pour les médias locaux

Lettres envoyées dans chaque foyer avec guide du tri

Pose d'une signalétique sur nos bennes de collecte

Guide du tri dans les mairies

Lancement dans les écoles d'actions de sensibilisation sur les déchets (film sur le cycle d'un yaourt)

Film de sensibilisation diffusé dans les écoles, centres de loisirs et cinémas

Des expériences vont être menées sur des communes test (collecte porte à porte ou point d'apport volontaires) pour recueillir l'avis de la population.

Des ateliers de vulgarisation pourraient aussi être mis en place (comment faire un composteur, comment faire un bon compost ...).

M. le Maire a le sentiment que les points de collecte sur Regnéville sont relativement bien fréquentés.

M. BIJAULT lance l'idée d'un emploi saisonnier pris en charge par la CMB, style "ambassadeur du tri", sur le camping municipal pour la saison estivale.

M. le Maire conclut qu'il convient de réfléchir sur la possibilité, ou pas, de mettre en place un composteur collectif sur la commune. Il serait aussi intéressant de participer à des actions de sensibilisation en commun avec d'autres communes.

M. le Maire remercie Mme CLEMENT pour sa présentation au conseil municipal.

**Mme COULON s'excuse, elle quitte la séance à 19h10 et donne pouvoir à Fanch COSTANTIN.**

### **3 – REVISION ABONNEMENT ET PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2023**

M. le Maire rappelle que, depuis 2018, il a été décidé de ne pas augmenter les tarifs, à savoir un tarif d'abonnement à 151,00 € et le prix du mètre cube assaini à 1,37 €.

Bien qu'une augmentation soit envisageable dans les années à venir, du fait de l'évolution du prix de l'eau et des travaux qui seront à réaliser, il propose, néanmoins, de ne pas augmenter le tarif pour l'année 2023, ceci du fait de l'inflation et de la hausse du coût de la vie. L'augmentation des charges qui pèsent sur les familles induit une baisse du pouvoir d'achat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 13 voix pour**, décide de ne pas augmenter et de reconduire les tarifs, soit un tarif d'abonnement à 151,00 € et le prix du mètre cube assaini à 1,37€ pour l'année 2023.

Suite au vote du conseil municipal, M. MALHERBE souhaite ajouter quelques mots sur le sujet :

*« La commune n'a pas eu besoin d'augmenter le prix de l'assainissement depuis 2017, soit depuis 5 ans. En effet, les travaux de raccordement ont permis d'augmenter le nombre d'abonnés et donc de mieux répartir les charges fixes de la station d'assainissement. Heureusement que la précédente équipe municipale n'a pas suivi les recommandations de l'opposition qui prétendait que les travaux allaient alourdir les factures des anciens abonnés et ont donc voté systématiquement contre les projets et les budgets nécessaires aux travaux.*

*Il nous faut maintenant réfléchir à un nouvel agrandissement du nombre de maisons raccordées sachant qu'il y a au moins trois ans de travail pour étudier cette éventualité.*

*Il faut rappeler que le budget assainissement est totalement séparé du budget communal et que donc les impôts de la commune ne subventionnent absolument pas l'assainissement. »*

M. le Maire remercie l'ancienne municipalité.

#### **4- CONTRAT DE PRESTATION DE CONCIERGERIE : AVENANT DE PROROGATION N°3**

M. le Maire rappelle la délibération du 24/11/2020 dans laquelle il avait été décidé de changer la destination du logement communal du 12 rue du port et de le convertir en logement touristique. Un contrat de conciergerie avait ensuite été signé avec Conciergerie Line. Le tarif initial de 110 € un peu élevé avait été descendu à 80 € la nuit, avec obligation de location de 2 nuits minimum, après la saison estivale 2021.

M. le Maire informe que le bilan financier est positif cette année, ce qui permet de poursuivre l'amortissement de la dette sur ce bâtiment. L'année 2021 avait été impactée par la crise sanitaire. La communication a été renforcée sur les réseaux sociaux. Le gîte communal est de plus en plus souvent loué par des familles Regnévillaises pour accueillir des amis ou de la famille. La commune est très satisfaite de l'excellent travail de conciergerie. De plus, Mme TAROT bénéficie d'un excellent relationnel, qui est salué dans le livre d'or. Il ajoute qu'il a contacté au préalable Mme TAROT qui accepte la prorogation du contrat.

M. le Maire estime que pour pouvoir dresser un bilan correct de la fréquentation, il convient d'avoir au minimum un recul de trois ans. Il propose donc au conseil municipal de proroger le contrat de prestation de conciergerie du 01/01/2023 au 31/12/2024.

M. SMEWING se déclare agréablement surpris. Il évoque la réouverture prochaine de l'Hostellerie de la baie en 2023.

M. le Maire lui répond qu'il est important de pouvoir proposer un choix d'hébergement sur notre commune. Ce sont des prestations complémentaires, qui ne sont pas concurrentielles que ce soit l'hôtel, le gîte, ou le camping municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 11 voix pour et 2 abstentions**, autorise le Maire à signer un avenant de prorogation du contrat de prestation de conciergerie avec Conciergerie'Line, représentée par Mme TAROT Aline, auto-entrepreneur, pour la location saisonnière située au 12 rue du port, du 01/01/2023 au 31/12/2024, avenant qui sera joint à la présente délibération.

#### **5- REVISION DU TARIF DE LOCATION DE LA CONCIERGERIE ET DES SALLES NORD ET OUEST DU CHATEAU**

M. le Maire fait part que c'est Fabien CAPDEVILLE qui a suggéré l'augmentation du tarif de location de la conciergerie et des salles du château qu'il souhaiterait porter à 100 € la semaine. C'est en discutant avec des artistes que cette idée d'augmentation s'est faite. Souvent, le prix minimum des œuvres exposées est de 100 euros. Les artistes sont tous impressionnés par la qualité de l'accueil et des salles. Si l'augmentation semble importante, c'est parce que ce n'est pas cher depuis trop longtemps.

##### **Arguments en faveur d'une augmentation :**

- Fréquentation importante (en 2022, plus de 20 000 personnes environ de mai à septembre)
- Publicité effectuée par les soins de Regnéville Maritime et des impressions faites à la mairie.
- Relation presse assurée par Regnéville Maritime.
- Mobilier d'exposition disponible.
- Amortissement des différents investissements et prix des fluides
- Réparations des outils mis à disposition.
- Alignement sur les prix des salles aux alentours (Agon Coutainville, 80 € pour 3 jours, Hauteville-sur-mer, 70 € la semaine).

Mme NAVARRE estime que c'est une augmentation trop importante en une seule fois. Elle rappelle que le tarif avait été augmenté de 10 € l'année dernière.

Mme REMY estime qu'il convient de rester prudent car certains professionnels vivent uniquement de leurs expositions.

M. MALHERBE fait remarquer que nous disposons d'une AOT à titre gracieux par le Conseil Départemental et que nous ne sommes pas libres de nos tarifs.

M. le Maire lui répond que cette augmentation vise uniquement à couvrir les frais. Il rappelle qu'il y a eu récemment des travaux électriques et que, d'autre part, il convient de couvrir les frais d'électricité et de chauffage, en hausse actuellement du fait de l'inflation. Il propose de voter un tarif de 75 € par semaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 13 voix pour**, valide le tarif de 75 € par semaine pour la location de chacune des salles d'exposition suivantes :

- Conciergerie
- Salle nord du château
- Salle ouest du château

Ces tarifs seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## **6 – BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°2**

M. le Maire informe qu'il convient d'inscrire les crédits nécessaires aux opérations suivantes :

### OPERATION 32 : EGLISES

Régularisation, solde de l'opération négatif

### OPERATION 35 : LOGEMENTS

Remplacement chaudière par pompe à chaleur au 12 route des fours à chaux

### OPERATION 54 : MISE EN ACCESSIBILITE

Accès salle des fêtes

Les sommes seront prises sur l'opération 204 (GEMAPI) car les travaux n'ont pas été réalisés cette année.

<b>BUDGET COMMUNAL REGNEVILLE</b>			
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Année 2022</b>		
	<b>Primitif</b>	<b>DM 2</b>	<b>Budget après DM</b>
32 - EGLISES	800,00	6 000,00	6 800,00
35 - LOGEMENTS	49 000,00	2 000,00	51 000,00
54 - MISE EN ACCESSIBILITE	8 700,00	5 000,00	13 700,00
204 - SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE	15 000,00	-13 000,00	2 000,00
<b>Total dépenses opérations</b>	<b>73 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>73 500,00</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 13 voix pour**, autorise le Maire à effectuer les virements de crédit notés ci-dessus.

Concernant l'opération 204 (GEMAPI), M. le Maire informe qu'il n'est pas d'accord pour financer le panneau d'affichage et qu'il en a informé la CMB.

M. MALHERBE rappelle que c'était un accord qui avait été passé en contrepartie de la mise à la cote des merlons. Il s'avère que c'était un accord avec l'ancienne communauté de communes de Montmartin et que les travaux de mise à la cote n'ont jamais été réalisés.

M. BIJAULT fait part qu'on attend toujours les résultats d'une analyse géophysique des merlons présents le long de la rue du Port et de la Miellette. La CMB, en charge de cette étude, doit relancer le prestataire.

## **7 – DIVERS**

### **Vœux du Maire**

M. le Maire informe que les vœux du Maire auront lieu le samedi 7 janvier 2023 à 11 h à la salle des fêtes. Tous les habitants sont chaleureusement conviés.

### **Tournage d'une émission sur la commune**

M. le Maire informe que France 3 NORMANDIE va tourner lundi prochain une émission intitulée « Vous êtes formidable » diffusée chaque matin, du lundi au vendredi de 10h à 10h40, dont le principe est d'aller à la rencontre des normands dans les plus beaux villages.

Le tournage consistera en la visite des endroits les plus emblématiques du village avec le Maire et donnera lieu aussi à la rencontre d'un artisan, M. Marc SMEWING, du chantier naval. La diffusion est prévue en janvier 2023.

### **Conférence sur les phoques**

M. BIJAULT rappelle la conférence sur les phoques programmée demain soir à 18h à la salle des fêtes.

La séance est levée à 20 h 15.

Procès-verbal approuvé par le Maire et le secrétaire de séance.

**Le Maire,  
Martial SALVI**

**Le secrétaire de séance,  
Philippe BIJAULT**